



Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), la **CFE-CGC** souhaite soumettre à votre réflexion la remise en place d'un dispositif de « semaine courte ».

L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle devient un critère majeur de satisfaction ainsi que d'attractivité et de fidélisation des salariés (étude Malakoff Humanis de 2025, 68% des salariés considèrent cet équilibre comme un facteur clé de leur bien-être au travail).

Ce dispositif consisterait à **terminer la journée de travail le vendredi midi une semaine sur deux.**

Ce type de dispositif a déjà été expérimenté avec succès à l'étranger dans des grands groupes comme Microsoft Japon ou Unilever Nouvelle-Zélande. Il est également expérimenté en France depuis quelques années par Acorus, LDLC, Lamborghini, ... Les résultats montrent une baisse de l'absentéisme et aucune perte de productivité voire une amélioration dans certains cas. Et enfin la semaine courte est appliquée depuis des décennies à Thales DMS ou encore à la DGA ou au SSF. **C'était également le cas à Naval Group Toulon.**

La **CFE-CGC** suggère une mise en œuvre à titre expérimental pendant 6 mois pour évaluer l'impact réel du dispositif, avec les modalités suivantes :

- ◆ **Organisation** : Semaine paire : 5 jours (lundi-vendredi) avec des journées de 7h30.
Semaine impaire : 4 jours et demi : lundi-jeudi (8h20) et vendredi matin (4h).
- ◆ **Flexibilité** : Possibilité d'adapter les horaires en fonction des urgences opérationnelles pendant la phase d'évaluation.
- ◆ **Périmètre** : Test sur 5 services volontaires avec un accompagnement des managers et collaborateurs via un cadre clair afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du dispositif.
- ◆ **Mise en place d'indicateurs** : pour mesurer l'impact du dispositif sur la productivité, l'absentéisme, les RPS, satisfaction des salariés et les retours managériaux.

Les retours d'expériences et études réalisés sur ce type de dispositif dans les entreprises ont déjà démontré des effets positifs pour les entreprises et les salariés :

- ◆ **Meilleur équilibre vie pro/vie perso** pour les salariés :
 - * Gain de plusieurs vendredis après-midi par an pour gérer ses activités personnelles, se former ou s'occuper de sa famille et de son foyer.
 - * Réduction du stress et de la fatigue liée à la semaine de 5 jours (source : étude de l'INRS, 2024, sur les risques psychosociaux).
- ◆ **Attractivité de l'entreprise** : argument fort pour le recrutement et la fidélisation des talents.
- ◆ **Productivité** :
 - * Les études montrent que la productivité horaire augmente lorsque les salariés sont moins fatigués (ex : [Microsoft, 2019](#) : +40% de productivité avec une semaine de 4 jours).
 - * Les entreprises ayant réduit le temps de travail sans perte de salaire ont observé une baisse de l'absentéisme et une hausse de la satisfaction des collaborateurs.
 - * Diminution des risques de burn-out (coût estimé à 30 000€ par cas pour l'entreprise, Assurance Maladie, 2023).
- ◆ **Image de Naval Group renforcée** : engagement visible en faveur du bien-être au travail.

Convaincu qu'une haute qualité de vie et des conditions de travail des salariés est un levier majeur pour attirer des talents et améliorer la productivité de l'entreprise, la **CFE-CGC** souhaite échanger avec vous afin d'étudier la faisabilité et le cadre de mise en œuvre de cette initiative.

Pour aller plus loin : [Fiche de l'INRS sur la semaine de 4 jours](#)

Compte-rendu
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>

Et contactez nous sur "Syndicat CFECGC-OLLILOUES"

J'adhère

